



Social La Poste

Le budget de fonctionnement : 156,5 millions d'euros.

Pourquoi faire ?

Le COGAS définit et conduit la politique des activités sociales à La Poste. Cette politique se décline selon deux grands axes :

- *proposer des activités et des prestations répondant aux attentes des postiers et de leurs familles,*
- *structurer le niveau des prestations financières et les tarifs d'accès aux activités conformément aux revenus du postier et/ou de sa famille.*

Lors du COGAS du 15 février 2006, le budget de fonctionnement et d'investissement a été voté.

Répartition du budget 2006

- ✓ **Le budget de fonctionnement s'élève à 156 427 K€ (soit environ 156,5 millions d'euros)** pour 2006 et affiche donc une augmentation de 4,1 %.
- ✓ **Le budget d'investissement s'élève à 6 710 K€** auxquels s'ajoutent 4 430 K€ de financement d'opérations assurées par le propriétaire, ce qui porte le budget global d'investissement à **11 140 K€(soit environ 11 millions d'euros)** pour 2006.

Le budget de fonctionnement

Il affiche une augmentation de plus de 4%. L'effort financier procure des moyens supplémentaires pour des actions prioritaires orientées vers les postiers :

- Enfance,
- Culture,
- Sport
- Chèque Vacances.

Concernant la définition des activités et des prestations, répondant aux attentes des postiers, le COGAS a mis en place des commissions chargées de proposer l'évolution de l'offre.

Après un démarrage délicat, ces commissions sont aujourd'hui une réelle force de proposition sur laquelle le COGAS appuie ses décisions. Ces commissions auprès du COGAS doivent faire des propositions pour de nouvelles offres.

Par ailleurs le COGAS, conscient de la nécessité de mieux informer les postiers, a mis en place un comité de pilotage Information (COFIL) chargé de proposer une nouvelle forme de communication.

La Commission Loisirs va travailler sur :

- **L'extension du « chèque culture ».** En 2005 mise en place d'un chèque d'un montant unique de 15 € pour 53.500 postiers, ce qui représente une somme globale de 803.595 € envoyée directement aux bénéficiaires. **La somme prévue pour 2006 serait de 1.800.000 €**
- **La mise en place d'un guichet sport** dès septembre 2006. La CFDT souhaite une aide individuelle au sport y compris pour les postiers qui choisissent un prestataire différent de l'ASPTT. Notre revendication peut voir le jour dès cet automne. Une somme a été budgétisée pour cette action.
- **Le réexamen les barèmes des prestations vacances.**

La commission jeunesse va travailler pour :

- **Poursuivre l'extension de l'offre de garde au plus grand nombre de postiers.**
- **Explorer toutes les possibilités dans ce domaine prioritaire du Chèque Emploi Service Universel (CESU).**
- **Réexaminer les aides à la scolarité et aux études** afin d'élargir l'offre à un plus grand nombre de bénéficiaires.
- **Proposer une évolution de l'offre vacances AVEA.**
- **Etendre les moyens d'information** sur l'offre sociale pour toucher, dès 2006, 100 % des postiers ayant des enfants.

La CFDT tout au long de ces travaux prendra en compte les attentes des postiers et de leurs familles exprimées lors de l'enquête nationale.

Les propositions faites aujourd'hui vont vers une meilleure équité entre tous les salariés, mais tout n'est pas terminé. L'enjeu réside donc dans la capacité à utiliser ces moyens financiers de façon efficace afin de répondre aux besoins du plus grand nombre de postiers, dans les dix mois à venir.

Pour une plus grande efficacité, la CFDT souhaite une harmonisation des plannings pour que les commissions puissent faire des propositions afin d'utiliser les budgets mais également de les définir.

La CFDT portera une attention toute particulière sur la réforme des vacances familiales.

Le budget d'investissement.

Les opérations d'investissements relèvent de plus en plus souvent de décisions locales.

C'est en soit une bonne chose. Cependant, dans un souci de transparence, la CFDT demande que soient motivés les refus d'opérations relevant d'une décision nationale du propriétaire ou du locataire.

Il est en effet particulièrement fâcheux de constater que des opérations, priorisées par les CTPC, ne sont pas retenues, sans aucune explication.

La CFDT veillera à ce que les décisions, prises par le COGAS aujourd'hui, soient mises en œuvre avec efficacité tout au long de l'année et qu'ainsi tous les postiers et leurs familles bénéficient de réalisations concrètes, équitables et conformes à leurs attentes.

Avec la CFDT, défendez une véritable politique sociale pour tous